

CONSEIL MUNICIPAL du 6 Mai 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le six Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU**, Maire.

(Convocation en date du 2 Mai 2019)

Présent(e)s :

Mmes AUGER Micheline, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, TOTTEREAU RÉTIF Amélie
MM. FAGOT Hervé, GUIBERT Benoît, LAMORISSE Jean-Yves, RIVIERRE Aurélien,
ROUSSARIE Jean-Paul. SENÉE Régis

Absente excusée et représentée :

Mme CAILLOUX-GENEVIER Patricia qui a donné procuration à Mme AUGER Micheline

Absent(e)s non représenté(e)s :

Mmes CHESNEAU Julie, LEBRUN Laurence, LESCAUT Christine, POULAIN Fabienne,
M. BONTEMPS Alain, GARCIA Angel, MATHON Pascal

Monsieur FAGOT Hervé a été proposé et désigné Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte rendu de la dernière séance du 15 avril 2019, en appelant préalablement les observations et remarques particulières.

Sans observation particulière, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire appelle ensuite en discussion les divers points de l'ordre du jour.

1) Adoption de l'avant- projet définitif et du dossier de consultation des entreprises du programme de travaux de réhabilitation énergétique de 6 bâtiments communaux.

M. le Maire laisse la parole à M. ROUSSARIE, adjoint aux finances.

M. ROUSSARIE rappelle que la municipalité a validé par délibération du 29 janvier 2019 l'étude de faisabilité d'un programme de rénovation énergétique de 6 bâtiments communaux avec déploiement d'un réseau chaleur à partir d'une chaufferie utilisant le bois comme source d'énergie.

Compte tenu de la décision prise au cours de cette même séance du 29 janvier 2019 d'engager cette opération sur l'exercice 2019, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur le dossier d'avant-projet définitif élaboré et présenté par la maîtrise d'œuvre désignée sur ce projet, ainsi que sur le plan prévisionnel de financement du projet global qui se décline comme suit :

L'enveloppe estimative de ce projet de travaux, s'établit à :

- 497.300 € HT pour les travaux du volet I Rénovation énergétique de l'enveloppe des 6 bâtiments
- 436.200 € H pour les travaux du volet II Construction d'une chaufferie bois et déploiement d'un réseau chaleur alimentant ces 6 bâtiments.

Montants auxquels se rajoutent :

- Les honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre, arrêtés provisoirement sur la base de cet estimatif, à 52.752 € HT pour l'ensemble des missions concernant le volet I avec une mission de coordination du groupement, et à 34.323 € HT pour l'ensemble des missions concernant le volet II

- Divers frais connexes (missions contrôle technique et SPS pour 8.500 € HT, études de sol pour 3.300 €HT, diagnostic amiante et plomb avant travaux pour 2.437 € HT)

soit un coût global estimatif de l'opération au stade de l'APD de 1.034.812 € HT

Cette opération majeure de rénovation énergétique de 6 bâtiments communaux, identifiés comme étant énergivores, associée à un déploiement d'un réseau chaleur commun alimenté par une chaufferie bois à créer, s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et énergétique du territoire.

A ce titre, ce projet a déjà fait, et fera l'objet de sollicitation de subventions dans le cadre de divers dispositifs d'accompagnements financiers mis en place à cet effet.

Ainsi, à ce jour, la commune a obtenu, pour ce projet, une dotation de 125.021 € au titre de la DETR 2019.

En parallèle, seront présentés les dossiers de demande de financements suivants :

- Auprès de la Région Centre Val de Loire / PETR Loire Beauce, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial / Plan Climat Isolation, une demande de subvention au taux de 50 % + 10 % de bonification en raison de la mise en place d'un réseau chaleur adossé sur une chaufferie bois, et ce, sur la base des dépenses identifiées comme étant éligibles à l'octroi de cette subvention, par rapport à l'ensemble des dépenses relevant du volet I. Rénovation énergétique de l'enveloppe.
- Auprès de l'ADEME, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables, passé avec la Région Centre Val de Loire, pour le programme de construction d'une chaufferie bois avec déploiement d'un réseau chaleur associé, alimentant les 6 bâtiments rénovés, aide financière fixée à 45 % des dépenses éligibles au titre du volet II Réseau de chaleur et chaufferie
- Auprès de l'Etat, dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, sur la thématique « favoriser la transition écologique et énergétique du territoire », au titre du Contrat de ruralité porté par le PETR Loire Beauce , et ce , au taux maximum possible sur l'ensemble du projet .

Le plan de financement global de ce projet s'équilibrera, après attributions des marchés des différents lots et en fonction du montant des subventions obtenues, par :

- Une affectation de 100.000 €, déjà réservée sur cette opération par autofinancement pris sur l'excédent cumulé de clôture d'exercice 2018 qui s'élève à 478.154 €
- Pour le surplus nécessaire par recours à un emprunt à 12 ou 15 ans, complété par un emprunt court terme à 2 ans pour préfinancer le FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le présent dossier d'Avant-Projet Définitif, sans observation ni réserve, permettant ainsi de le valider en statut Projet pour être versé au Dossier de Consultation des Entreprises**

- D'adopter le plan de financement prévisionnel de ce projet de réhabilitation énergétique de 6 bâtiments communaux, avec déploiement d'un réseau chaleur adossé sur une chaufferie bois à créer, pour un montant global prévisionnel estimé au stade de l'APD à 1.034.812 € HT avec demandes de subventions comme citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une passation d'un marché à procédure adaptée et de signer tous documents afférents à cette procédure.

2) Accord de principe de rétrocession dans le domaine public communal, de la voirie, du réseau d'éclairage public et des espaces verts du futur lotissement privé de l'Ane vert (SEMDO).

M. le Maire rappelle la décision prise par la municipalité, en séance de conseil du 12 novembre 2018, de céder au prix de 340.000 € à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais, un ensemble de parcelles communales correspondantes à l'emprise foncière de l'ex-tranche 2 du lotissement communal du Clos du Bois Rosé, en vue de la réalisation future par cette dernière des aménagements d'un lotissement sous maîtrise d'œuvre privée,

Considérant la prochaine signature de la promesse de vente des terrains concernés et le dépôt à intervenir du permis d'aménager, et la demande de la SEMDO formulée auprès de la Commune pour connaître la position de cette dernière sur une proposition de transfert dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts, une fois cette opération d'aménagement terminée, selon projet de convention joint à la présente.

Considérant les modalités et conditions de réalisation dudit transfert, tel que défini dans le projet de convention transmis à cet effet par la SEMDO,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur le principe même du transfert, à titre gratuit, dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts réalisés par l'aménageur et à sa charge, et ce à compter de la date d'achèvement des travaux d'aménagement du dernier lot à bâtir et selon modalités et conditions stipulées dans le projet de convention, lesquelles devront être reprises dans une convention définitive qui sera présentée le moment venu au conseil municipal pour validation.

Après échanges, le projet de convention présenté par la SEMDO, en vue du transfert à titre gratuit au profit de la commune de l'ensemble des voiries, réseaux et espaces verts après réalisation par l'aménageur et à ses frais de l'intégralité des travaux d'aménagement du futur lotissement, est adopté à l'unanimité.

3) Informations et questions diverses :

- Le 10 mai à 9h, M. PERRONET, géomètre, viendra exposer la procédure simplifiée concernant le projet de lotissement « Les pluviérs »
- L'éclairage des lampes du stade sera changé demain

-M. FAGOT fait un appel à volontaires pour l'organisation de la cérémonie du 8 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les interventions des conseillers,
La séance est levée à 21 h 50

Affiché le 14 mai 2019



Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU